

---

RAPORTU D'ATTIVITÀ

**UFFIZIU DI  
L'AMBIENTE DI A  
CORSICA**

---

*Rapport d'activité 2025*

25







# UFFIZIU DI L'AMBIENTE DI A CORSICA

## TABLE DES MATIERES

### FONCTIONNEMENT

#### LE DEVELOPPEMENT DURABLE

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| L'économie circulaire et la gestion des déchets | 8  |
| Le patrimoine bâti et les paysages              | 10 |
| Les risques naturels                            | 12 |
| Le milieu marin                                 | 14 |
| L'éducation à l'environnement                   | 17 |

#### LE PATRIMOINE NATUREL

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Le Conservatoire Botanique National de Corse | 19 |
| La biodiversité terrestre                    | 21 |
| Les aires protégées                          | 25 |



*Photo de couverture*

L'année 2025 a été marquée par plusieurs phases de concertation ayant permis l'avancement significatif du projet de RNC dans le golfe di Portu.

*Photo page de gauche*

Floraison d'immortelles d'Italie dans le Golfe de Vinilegna, domaine du Conservatoire du littoral géré par l'UAC.



---

# FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT



UFFIZIU DI L'AMBIENTE DI A CORSICA

---

L'Uffiziu di l'ambiente di a Corsica (UAC) met en œuvre et coordonne la politique en matière d'environnement et de développement durable, en assurant la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de la Corse. Comme les autres offices et agences de la Cullittività di Corsica, il est placé sous la tutelle et le contrôle de celle-ci.

## INSTANCES

L'UAC est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et juridique, ainsi que de l'autonomie financière. Il a été créé par l'Article 57 de la loi n° 91- 428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC).

L'UAC est doté d'un Conseil d'administration composé de 29 membres, dont 18 élus de l'Assemblea di Corsica, 4 représentants des Maires et 4 représentants d'associations de protection de l'environnement agréées. Il dispose également d'un Bureau, composé de 11 membres, Ces deux instances sont placées sous la Présidence de M. Guy ARMANET, Conseiller Exécutif de l'Assemblea di Corsica.

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et le Bureau 5 fois. L'ensemble de leur activité a généré 245 délibérations dont 45 issues du CA et 200 du Bureau. Leurs compositions respectives ont été mises à jour à la suite du remaniement de l'Assemblea di Corsica opéré en février 2025.

## ORGANIGRAMME & EFFECTIF

L'organisation de l'UAC s'articule autour d'une Direction générale adjointe "Budget-Ressources" et de 10 services opérationnels : Aires Protégées de la Mer, des Îles et du Littoral ; Biodiversité terrestre ; Conservatoire Botanique National de Corse ; Développement durable de la Mer ; Eau et Risques Naturels ; Economie Circulaire et gestion des déchets ; Moyens ; Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate ; Sensibilisation à l'environnement ; Valorisation et dynamique des territoires.

Au 31 décembre 2025, son effectif comprend 185 agents dont 168 en CDI, 14 en CDD et 3 en contrats d'apprentissage.



© Tony Viacara

## BUDGET

### VOTÉ

# 45 919 861 EUR

Le budget voté en crédits de paiement en 2025 se partage entre 32,77 M€ en section de fonctionnement et 13,15 M€ en section d'investissement, soit des parts respectives de 71 % et 29 %. Cette dotation inclut le financement du Parc di Corsica (PNRC) à hauteur de près de 6 M€ (5,66 M€ en fonctionnement et 0,42 M€ en investissement).

## BUDGET

### MANDATÉ

# 41 695 082 EUR

Le budget mandaté se partage entre 30,46 M€ en section de fonctionnement et 11,23 M€ en section d'investissement, soit des dépenses réelles correspondant pour chacune à 93 % et 85 % des crédits votés.

## RAPPORTS

### NOMBRE

# 202

Les rapports concernent les actions de l'établissement et les subventions externes. Concernant ces dernières, 96 dossiers ont été examinés dont 39 dossiers publics (2,48 M€) et 57 dossiers privés (1,41 M€).

## CONVENTIONS

### NOMBRE

# 145

Les conventions sont rédigées par les services techniques puis suivies administrativement par le service administratif et financier.

# LA COOPERATION EUROPEENNE

Comptes 2025

En 2025, l'UAC a poursuivi la mise en œuvre opérationnelle des 3 projets de coopération en cours et s'est fortement engagé sur les 7 nouveaux projets sélectionnés lors des appels à projets 2024, représentatifs d'un excellent taux de réussite pour l'établissement.

Par ailleurs, les appels à projets de coopération territoriale européenne 2021-2027, se sont poursuivis en 2025.

## LES PROJETS IMPLIQUANT L'UAC

| Programmes                       | Projets                   | AAP  | DEBUT | FIN  | BUDGET   | PART UAC |
|----------------------------------|---------------------------|------|-------|------|----------|----------|
| INTERREG FRANCE ITALIE 2021-2027 | ALIEM VIGIL*              | 2023 | 2024  | 2027 | 1,56 M€  | 0,35 M€  |
|                                  | PROTERINA 4 FUTURE        | 2023 | 2024  | 2027 | 5,47 M€5 | 0,30 M€  |
|                                  | AMMIRARE                  | 2023 | 2024  | 2027 | 5,47 M€5 | 0,52 M€  |
|                                  | SUPER ECO                 | 2024 | 2025  | 2027 | 1,31 M€  | 0,22 M€  |
|                                  | EPIC                      | 2024 | 2025  | 2027 | 5,73 M€  | 0,50 M€  |
|                                  | UNIT MAB*                 | 2024 | 2025  | 2027 | 1,50 M€  | 0,42 M€  |
|                                  | UNIT GEOPARKS             | 2024 | 2025  | 2027 | 1,52 M€  | 0,12 M€  |
|                                  | CLEANPORTI                | 2024 | 2025  | 2027 | 1,87 M€  | 0,17 M€  |
|                                  | VIS.GEM                   | 2024 | 2025  | 2027 | 1,74 M€  | 0,37 M€  |
|                                  | MIRAMAR                   | 2025 | 2025  | 2027 | 2,50 M€  | 0,23 M€  |
| INTERREG EURO MED 2021-2027      |                           |      |       |      |          |          |
| FEAMPA                           | CF-DF Collecte de données | /    | 2025  | 2027 | /        | 0,88 M€  |
|                                  | ARP 2023-2027             | /    | 2023  | 2027 | 7,35 M€  | 0,31 M€  |

\* Chef de file UAC



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE L'ECONOMIE CIRCULAIRE & LA GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Cullettività di Corsica est compétente pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets. L'UAC assure ainsi à ce titre **l'élaboration, l'animation, l'accompagnement et le suivi du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)**, lequel intègre un Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PTAEC).

La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets s'est tenue le 10 juillet 2025. Elle a permis de présenter l'actualisation des données par flux de déchets (DMA, DAE, DBTP – année de référence 2023), le lancement de la phase d'enquête auprès des acteurs insulaires, de répondre aux observations de l'enquête publique et de la Chambre régionale des comptes (2024), ainsi que renforcer la connaissance quantitative et qualitative des flux, enjeu majeur identifié par les recommandations.

Deux études structurantes ont été présentées : un diagnostic de la filière Combustibles Solides de Récupération (CSR), ainsi qu'une étude sur l'opportunité d'une filière de valorisation énergétique en Corse, en lien avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), les objectifs européens (70 % de valorisation énergétique des déchets non recyclables) et le potentiel de la filière bois-énergie.

### **Appui technique et financier aux acteurs de la gestion des déchets**

Depuis 2024, l'accompagnement des EPCI repose sur un interlocuteur unique par intercommunalité et une sectorisation de l'île en 3 zones afin de fluidifier les échanges et renforcer le suivi des projets. Les agents de l'UAC participent ainsi activement aux comités de pilotage des projets portant notamment sur l'optimisation des services publics de gestion des déchets, la mise en place de la redevance spéciale et les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En 2025, 26 dossiers ont été instruits sur les fonds propres de l'UAC et le Contrat de plan Etat-Région. 15 ont été validés, dont 7 en comité de gestion CPER, pour un financement total de 1,71 M€ HTR et un montant engagé de 0,75 M€.

7 dossiers instruits en 2025 seront présentés aux instances de l'UAC en 2026 pour un montant global de 2,08 M€ avec un financement attendu de l'UAC de 0,64 M€. Par ailleurs, l'UAC instruit le volet technique des dossiers déposés par les communes et les EPCI au titre de la dotation quinquennale concernant les déchets.



**Principal outil de contractualisation entre l'Etat et la Région, le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) définit les priorités d'investissement pour l'aménagement et le développement du territoire.**

Concernant la gestion des déchets, un partenariat entre l'ADEME et l'UAC encadre le financement à parité des actions selon des axes d'intervention prédéfinis entre les deux partenaires. Cette convergence de financement permet de favoriser les projets territoriaux.

Les dossiers financés répondent aux objectifs du Plan territorial, notamment en favorisant le réemploi, le tri à la source et la prise en compte des biodéchets, le captage des emballages et encombrants, ainsi que l'amélioration de connaissance des flux.

23 dossiers ont fait l'objet d'un avis technique en 2025 pour un montant total de 5,3 M€ d'investissement répartis entre 2,45 M€ pour les véhicules de collecte, ainsi que 2,85 M€ pour l'acquisition d'équipements de pré-collecte et la mise en place de nouveaux points de tri. Certains de ces projets relèvent de l'objectif du Plan territorial relatif à l'augmentation du taux de captage des emballages.

6 dossiers sont en cours d'instruction dans le cadre du FEDER 2021-2027 (RSO2.6 : Favoriser la transition vers une économie circulaire) pour un investissement prévisionnel de 12,54 M€.

### Appui technique et financier aux acteurs de l'économie circulaire

L'Appel à Projets UAC-ADEME 2025 couvre un large spectre incluant l'économie circulaire, l'alimentation durable, l'écoconception, le réemploi et la réparation, ainsi que l'économie de la fonctionnalité.

En 2025, 30 dossiers ont été réceptionnés. 9 ont reçu une réponse favorable et 3 ont été reportés en 2026. 9 dossiers ont été jugés non conformes au Plan territorial ou ont fait l'objet d'une annulation.

### L'Observatoire territorial des déchets et de l'économie circulaire

Les données "Déchets ménagers et assimilés" (DMA), "Déchets des activités économiques" (DAE) et "Déchets BTP" ont été mises à jour, de même que la donnée "Installations".

Le rapportage aux niveaux national et européen des enquêtes 2024 auprès des exploitants d'installations de traitement des ordures ménagères a été réalisé sur SINOE. Des enquêtes, hors rapportage de la donnée, ont également été réalisées auprès de 44 % des installations recevant des déchets du secteur du BTP.

Les 8 structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) présentent sur l'île ont également fait l'objet d'une contractualisation avec l'UAC pour le suivi de la donnée "Réemploi-réutilisation" durant 3 ans. Ce dispositif est financé à hauteur de 50 % par l'ADEME.

Outre les partenariats territoriaux mis en place avec le SYVADEC, les services de la DREAL, les collectivités compétentes en matière de collecte et l'ADEME, l'observatoire a intégré depuis plusieurs années le Réseau de l'Observation Local des Déchets-outil (ROLD) de l'ADEME et le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE).



### Une AMO pour l'observatoire territorial des déchets et de l'économie circulaire

Les données quantitatives et qualitatives de l'observatoire permettent le suivi de la planification du PTPGD par la Commission dédiée.

En 2025, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été engagée pour mettre à jour les données disponibles et réaliser un site internet pour les présenter. Des enquêtes "collecte" et "traitement" ont également été réalisées afin de répondre aux demandes de remontées d'information aux niveaux national et européen, ainsi que pour améliorer certains champs d'observation.

D'un coût d'environ 170 k€, l'AMO est financée à 70 % par l'ADEME et l'Etat,

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LE PATRIMOINE BÂTI ET LES PAYSAGES

Dans un contexte de transformation du territoire insulaire, marqué par les effets du changement climatique, l'évolution des usages et la pression croissante sur les sites remarquables, l'UAC s'engage pour **renforcer les équilibres entre attractivité, préservation et qualité de vie en accompagnant les collectivités dans leurs actions de restauration et d'aménagements.**

### Préservation du patrimoine bâti non protégé

L'UAC accompagne les petites communes dans leurs travaux de restauration du patrimoine bâti.

En 2025, l'UAC a engagé près de 310 k€ en faveur de projets portés par 4 collectivités (Pietralba, Lavatoghju, Pianottuli è Caldareddu et Corscia).

### Préservation des paysages

L'UAC a financé la réalisation de deux Plans de paysage en 2025, l'un sur la commune d'Evisa et le second sur le territoire de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca. Il participe à ce titre aux Comités de pilotage des deux plans.

Une convention-cadre lie l'UAC et le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse, EDF-SEI Corse, Orange et Corsica Fibra, avec l'appui du CAUE et de la DREAL de Corse pour la dissimulation des réseaux électriques et électroniques dans les paysages du quotidien.

En 2025, l'UAC a soldé les opérations conduites sur 15 communes (Curbara, U Spiluncatu, U Pogghju d'Oletta, Palasca, Ersu, Luri, U Pogghju di Venacu, San Gavinu d'Ampugnani, Ferringule, Munticellu, Oletta, Ghisoni, E Ville di Parasu, Rapaghju et Castirla) pour un soutien financier à hauteur de 286 k€ sur un montant global de travaux de 1,7 M€.

Par ailleurs, les 11 projets retenus au titre du programme 2020 (Pigna, I Catari, Lavatoghju, Campile, Nesce, Belgudè, Urtaca, Campana, Olmu, Sermanu, Tagliu e Isulacciu) ont démarré.

### La pierre sèche

L'UAC a contribué au financement d'un réseau de 20 sentiers du patrimoine, *I Chjassi di a Memoria*, permettant de mettre en avant un patrimoine méconnu, dispersé ou difficile d'accès. Ce réseau articule ainsi accessibilités physique,



“

Une convention lie l'UAC et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse (CAUE) afin d'accompagner les collectivités dans leurs opérations de restauration.

En 2025, le montant de la subvention allouée s'élève à 50 k€.

*Photo page de gauche  
Pavage au hameau de  
Pietralta à Curbara.*

*Photo page de droite  
Sentier du patrimoine de la  
commune de Furiani.*

culturelle et numérique. En 2025, des travaux ont été engagés sur les sentiers de Figari, Furiani et U Spiluncatu.

Par l'ailleurs, l'UAC est engagé dans le Réseau européen de la Pierre Sèche (REPS) qui a tenu en 2025 son troisième forum annuel à Ioannina (Grèce). Dans le prolongement, l'UAC a organisé en partenariat avec le Pays de Balagne les Rencontres de la Pierre sèche, le 12 juin à Lumiu.

Le travail de mises à jour des fiches techniques sur le sujet s'est poursuivi, 2 fiches ayant été finalisées.

### Gestion de la fréquentation des sites remarquables

L'UAC a mis en place une stratégie de gestion de la fréquentation de certains espaces remarquables par la connaissance des flux, l'aide à la décision des acteurs locaux et institutionnels, ainsi que la présence d'agents sur le terrain.

En 2025, près de 1 500 enquêtes de fréquentation ont été réalisées sur les sites de la Restonica, de Bonifatu et de Bavella.



La vallée de la Restonica a continué à bénéficier d'une attention particulière suite aux conséquences des tempêtes de novembre 2023. 2 agents ont tenu le point d'information de Chjarasgiolu, point de départ d'une navette proposée par la CdC. Ouvert 7 jours sur 7 du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, il a permis l'accueil de près de 9 000 visiteurs (+ 24 % par rapport à 2024) dont plus de 1 000 ont été enquêtés.

Par ailleurs, de nouveaux dispositifs de comptage ont été installés sur les sites de la Restonica et de Bunifatu afin d'améliorer l'analyse des flux. La fréquentation globale de la Restonica apparaît en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente, le flux de visiteurs restant drastiquement réduit sur les sentiers de Frassetta et de Grutelle avec une baisse de 85 % de la fréquentation en période estivale par rapport à la période antérieure aux inondations.

L'UAC a participé aux réunions de coordination du Plan de Protection des Massifs Forestiers et au 3 premiers Comités de pilotage du projet européen VIS-GEM (Interreg Italie-France Maritime 2021-2027) dont l'ambition est la mise en place d'une stratégie commune de protection et valorisation des sites rocheux. Le site de la Restonica a été retenu comme l'un des 6 sites pilotes.



Les Rencontres de la Pierre sèche ont permis de réunir élus, artisans, professionnels, habitants, partenaires institutionnels et acteurs du patrimoine autour d'un objectif commun : réaffirmer la place de la pierre sèche comme composante essentielle des paysages corses et comme vecteur de transmission, d'innovation et de coopération territoriale.



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LES RISQUES NATURELS

L'UAC s'engage par ses actions à **prendre en considération les risques naturels dans l'élaboration des politiques publiques**. Il œuvre auprès des collectivités impliquées et des services de l'Etat pour la **prévention des risques** dans un contexte d'aléas renforcés par le changement climatique en cours.

### Prévention des incendies

L'UAC participe aux différents groupes de travail techniques, régional et départementaux, pour coordonner la politique de prévention des incendies de forêt et de végétation. Il a notamment pris part aux travaux relatifs à la mise en œuvre du nouveau Plan de Protection des forêts et espaces naturels contre les incendies (PPFENI) 2023-2033.

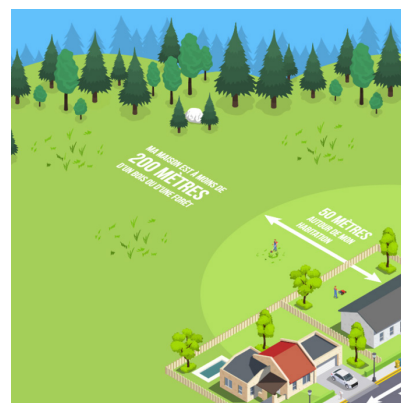
L'UAC mène chaque année une campagne médiatique sur la prévention des incendies, avec la diffusion de messages d'information bilingues français-corse. Celle-ci comprend la diffusion de 2 spots télévisuels sur France 3 Corse Via Stella, l'un sur les obligations légales de débroussaillage (213 diffusions) et le second sur la conduite à tenir en cas d'incendies (302 diffusions), de messages radiophoniques sur Ici France Bleu RCFM et Alta Frequenza. Pour la première fois en 2025, ces diffusions ont bénéficié d'un financement de l'Etat dans le cadre de l'attribution de crédits zonaux de Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

Ce dispositif a été complété par la diffusion de messages courts en période estivale sur les panneaux à messages variables de la CdC.

Par ailleurs, l'UAC s'est engagé auprès de l'Università di Corsica pour participer au projet PRESAGE (dépot de candidature en avril 2026) qui permettra, dans la continuité du projet GOLIAT, de développer sur un territoire test une méthodologie de réduction du risque incendie.

### Ressource en eau

Dans un contexte de crise hydrique, l'UAC a participé aux nombreuses réunions des Comités départementaux "Ressource en Eau" organisées par les services de l'Etat. Il a également contribué à la rédaction de l'arrêté-cadre limitant l'usage de l'eau dans les deux départements.



**Les modes d'occupation des sols non durables ainsi que la dégradation des milieux naturels fragilisent la résilience des écosystèmes face aux incendies de forêt et de végétation.**

Dans ce contexte, l'UAC a structuré un partenariat avec l'ONF pour conduire une étude technique permettant d'identifier la typologie de chaque incendie. Celle-ci permettra d'améliorer les stratégies opérationnelles de lutte contre les incendies de forêt et de végétation, l'élaboration des plans locaux de protection, l'orientation des ouvrages DFCI et la réalisation d'aménagements spécifiques.

*Photo haut*

*Illustration extraite du spot d'information publicitaire sur les obligations légales de débroussaillage (© Eleven Design)*

Les banquettes de posidonie jouent un rôle fondamental dans la lutte contre l'érosion côtière. L'UAC est engagé dans le projet AMMIRARE dont l'objectif est d'accroître la résilience du système côtier, en particulier les plages, par rapport aux changements climatiques et aux événements extrêmes.

L'UAC participe activement aux travaux du Comité de bassin de Corse, siégeant au sein du Comité de Corse et du Bureau.

L'étude exploratoire de l'impact et l'intérêt potentiel de barrages ou seuils souterrains sur les nappes alluviales du littoral de l'île, menée en partenariat avec le BRGM, s'est poursuivie.

Afin d'améliorer la connaissance des aquifères corses, l'UAC assurera le pilotage de la mise en place, en partenariat avec le BRGM et les acteurs locaux, de 20 nouveaux points d'étude en complément des 31 existants. Le réseau DCE Corse sera géré conjointement avec le BRGM.

Une plaquette de sensibilisation sur la réutilisation de l'eau de pluie a été réalisée à destination des élus, des architectes et du grand public.

Il a également financé les opérations de nettoyage et de désinfection des réservoirs AEP de 6 communes.

### Gestion intégrée de la bande côtière

Dans le cadre du projet AMMIRARE (programme Interreg Maritime France-Italie 2021-2027), l'UAC a participé au 3<sup>e</sup> comité de pilotage en Ligurie et organisé le 4<sup>e</sup> comité à Bastia, ainsi qu'un séminaire sur le rôle des banquettes de posidonie. Il a également fait réalisé une étude sur les différentes typologies de banquettes de posidonie et accompagné techniquement le Parc Naturel Marin di Capicorsu e di l'Agriate (PNMCCA) pour la gestion des banquettes de leurs plages.

Les grands principes d'une doctrine régionale pour la gestion des banquettes de posidonie ont été établis et 20 panneaux de sensibilisation ont été distribués avec des préconisations pour leur installation à plusieurs communes du Cap Corse, de Balagne, du Liamone et de l'Extrême Sud.

En collaboration avec le BRGM et le PNMCCA, l'UAC conduit une étude sur la dynamique des banquettes dans un contexte anthropisé dans la baie de Santa Severa.

L'UAC a mis en place avec le BRGM le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Corse. Les données recueillies sont valorisées via un site spécifique.

L'UAC est membre de l'Eucc-France/ Réseau Européen des Littoraux depuis 2022. Cette association regroupe des membres individuels et institutionnels, des associations d'usagers ou de protection du littoral, ainsi que l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL). Deux journées d'atelier ont été organisées en Corse au mois d'octobre 2025, conjointement avec le BRGM, le Cdl et le Bureau de l'Eucc.



### Risque inondation

L'UAC intervient techniquement et financièrement en appui des collectivités engagées dans l'élaboration et le suivi de documents stratégiques liés à la gestion du risque inondation, notamment les stratégies locales déployées dans les 3 territoires à risques inondations (TRI) d'Aiacciu, du Grand Bastia et de Marana-Golu) et pour lesquels des Plans d'action et de Prévention des Inondations sont en cours d'élaboration.

L'UAC apporte également un appui technique, méthodologique et stratégique aux EPCI, tant pour l'exercice de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) que pour l'élaboration, le suivi et l'animation de leurs Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

### Risques phytosanitaires

L'UAC a participé aux rencontres annuelles du 4<sup>e</sup> Plan régional santé environnement (PRSE) 2024-2028. L'année 2025 a marqué la première année opérationnelle du plan, l'UAC étant identifié pour créer un observatoire régional des pesticides.

Dans le cadre du plan de réduction des pesticides Ecophyto 2030, l'UAC a poursuivi en 2025 l'animation d'un réseau de suivi des pollutions liées aux produits phytosanitaires sur les masses d'eau superficielles et souterraines de Corse.

L'UAC soutient également financièrement une expérimentation visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires en proposant une solution de lutte biologique contre la mineuse des agrumes.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LE MILIEU MARIN

L'UAC soutient une politique de **développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture durables en Corse** conciliant développement économique local et préservation des milieux naturels marins et côtiers. L'UAC s'engage également pour un **encadrement des activités touristiques** pour réduire leurs impacts et préserver la biodiversité marine.

### Le soutien aux activités de pêche artisanale et d'aquaculture

En 2025 (année des cibles : dégagement d'office, programmation et engagement) la politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture s'est articulée autour de 4 dispositifs dont le FEAMPA, l'Accompagnement aux Structures socioprofessionnelles (5 structures ont été financées pour un montant total de 0,28 M€), le guide des aides « Risques Emergents et le Plan pêche Collectivité de Corse dont l'observation du milieu marin et le REPA. Concernant ce dernier, l'année 2025 a été la première année opérationnelle de sa mise en œuvre. 20 dossiers ont été traités, les financements ayant concernés du matériel de secours (radeau, alarmes...).

Par ailleurs, dans le cadre des obligations réglementaires de pérennité des investissements liées au FEAMP 2014 2020, 2 visites de suivi des investissements, classées conformes, ont été réalisées. Elles concernaient une remotorisation et une rénovation d'infrastructures portuaires.

L'UAC a également participé aux animations organisées à Aïacciu pour la Sant'Erasmu par les associations I Pescador'in Festa et Pescadori Aïaccini. L'UAC était présent au cœur du village marin, du 28 mai au 6 juin, afin de mettre en lumière les richesses de la biodiversité marine et les pratiques d'une pêche durable et respectueuse de la ressource.

A l'initiative du Président de l'UAC, un projet de coopérative de la pêche corse a été lancée en 2025 afin de soutenir les pêcheurs insulaires en favorisant la mutualisation de leurs moyens et de leur production. Cette initiative s'inscrit dans une logique de développement territorial et de maintien des savoir-faire locaux. Elle témoigne de la volonté des acteurs publics de soutenir les pêcheurs corses, de valoriser les circuits courts et de renforcer le lien entre protection de l'environnement, économie locale et traditions maritimes



**Le FEAMPA finance des projets européens contribuant à la durabilité environnementale, économique et sociale de la pêche, de l'aquaculture et des activités maritimes..**

L'UAC assure le rôle de guichet unique pour les porteurs de projet insulaires. En 2025, 17 opérations ont été sélectionnées pour un montant global de 2,2 M€, dont 0,56 M€ de fonds UAC, et 24 dossiers ont fait l'objet de paiements pour un montant de 0,89 M€, dont 0,20 M€ de fonds UAC.

*Photo page de droite haut*

*Les 10 ans du réseau Alién de Corse a été célébré en 2025.*

*Photo page de droite bas*

*L'acquisition d'un bateau pour une première installation a bénéficié d'une aide communautaire de 37,8 k€ dans le cadre du FEAMPA..*

Dans la perspective de la nouvelle programmation européenne 2028-2034 dédiée à la pêche et à l'aquaculture, l'UAC a participé activement à la rédaction d'un livre blanc à destination de la Commission européenne dans le cadre de la réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP). Ce document vise à faire entendre la voix des territoires côtiers, directement concernés par les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la pêche et aux activités maritimes.

### Plaisance et nautisme durables

L'UAC a élaboré un projet de charte de développement du nautisme durable. Cette charte vise à encadrer et promouvoir un nautisme durable, conciliant développement économique, responsabilité sociale et protection des écosystèmes marins et littoraux parce que le littoral corse constitue un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, riche en biodiversité marine et côtière. En conséquence, le développement du nautisme, activité économique et touristique majeure, doit se concilier avec la préservation de cet environnement fragile.

L'étude de la fréquentation plaisancière de l'île, réalisée par la STARESO et financée par l'UAC, a été publiée en 2025. Elle fait suite à 2 précédentes études, réalisées en 2013 et 2018 qui avaient servi notamment à l'élaboration et à l'actualisation du Schéma de mise en valeur de la mer du PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse).

Il en ressort que l'île dispose de 34 infrastructures portuaires, dont 22 ports (parmi lesquels 5 sont labellisés "Ports propres"), 22 ZMEL et 11 projets en cours pour un total de plus de 10 800 postes. La plaisance est composée en majorité de bateaux à moteur de moins de 8 mètres. L'impact de la grande plaisance n'en est pas moins significatif, 33 % des unités de plus de 24 mètres étant ancrées dans l'herbier de posidonie.

### La certification ISO 18725 "Ports propres"

Impliqué dans le dispositif "Ports propres" depuis 2003, l'UAC a poursuivi en 2025 son soutien à la démarche désormais labellisée ISO 18725, seule norme environnementale spécifique aux ports de plaisance, notamment par des visites d'accompagnement et de prédiagnostic. Le port de Porto Pollo, sur la commune de A Sarra di Farru, a été labellisé en septembre 2025, devenant le 6<sup>e</sup> port ainsi reconnu pour son action durable sur l'île.



Concernant l'acquisition de matériel antipollution et le soutien aux actions de sensibilisation, le financement de 5 actions a été soldé en 2025 (montant total de 40 k€, avec une part UAC de 28,5 k€) et 4 nouvelles actions ont été engagées (montant total de 31,4 k€, part UAC de 22,4 k€). En partenariat avec le CNFPT, 2 sessions de formation ont également été organisées à destination des agents portuaires, portant à 79 le nombre d'agents formés à la labellisation "Ports propres" depuis 2017 et 27 celui formés à la labellisation "Ports propres actifs en biodiversité".

### Organisation d'une formation relative à la lutte contre les pollutions maritimes liées aux hydrocarbures

L'UAC, en partenariat avec la Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC) et le Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), a organisé, une formation relative à la lutte contre les pollutions maritimes liées aux hydrocarbures le 26 mars 2025 à Lumiu, sur le site de la marine de Sant'Ambrogio.

La croissance des flux de navires autour de la Corse s'accompagne d'un risque accru d'incidents pouvant générer une pollution maritime ou littorale.

Placés sous la responsabilité du Préfet, les moyens d'intervention sont organisés au sein du plan ORSEC POLMAR Terre. Celui-ci garantit l'octroi et la mise en œuvre de moyens départementaux, régionaux ou nationaux selon l'étendue de la crise.

Par ailleurs, les activités de plaisance nécessitent une anticipation des risques potentiels de pollutions de faibles à moyennes envergures (à l'échelle INFRAPOLMAR, dont les maires des communes sont responsables) : lors d'une pollution marine, les acteurs locaux sont directement concernés et susceptibles de circonscrire la pollution de manière déterminante en intervenant dès les premières minutes.

### Les autres programmes stratégiques

L'UAC s'est positionné comme acteur expert et facilitateur territorial dans l'élaboration de la stratégie de façade Méditerranée pour

intégrer des priorités environnementales spécifiques à la Corse, à l'instar de :

- la protection des herbiers de posidonie et des habitats marins vulnérables ;
- la qualité de l'eau et la gestion intégrée des milieux littoraux ;
- la concertation et l'appropriation locale des enjeux environnementaux ;
- la prise en compte des pressions humaines et des usages durables ;
- l'alignement de la planification maritime méditerranéenne avec les besoins insulaires corses.

L'UAC a contribué à la révision du Document stratégique de façade Méditerranée, officiellement approuvé en novembre 2025, en participant aux réunions et ateliers, ainsi qu'en organisant une journée de débat public dans le cadre du processus de concertation *La Mer en débat*. Il contribue également à la révision du Schéma de mise en valeur de la Mer du PADDUC.

L'année 2025 a été une étape majeure pour la Charte "Croisière durable" en Méditerranée dont l'UAC est membre du comité de pilotage. Elle marque une amplification des ambitions avec 7 nouveaux engagements, une internationalisation du cadre avec l'intégration de la Principauté de Monaco au dispositif et une adoption croissante par les acteurs du secteur. 26 compagnies,

représentant les deux tiers des escales en Méditerranée française, sont désormais adhérentes.

L'UAC accompagne également la mise en place de mouillages organisés écologiques conformément à la stratégie mouillage du PAMM et au PADDUC. En 2025, 2 projets ont été soldés pour un montant global de 0,42 M€ (financement UAC de 51,6 k€). 2 projets de zones de mouillage et d'équipement légers étaient également engagés dans le cadre du Guide des aides inhérentes à la plaisance et au nautisme (montant total 423,6 k€, part UAC de 51,6 k€), dont l'un a été soldé en 2025.

L'UAC finance également l'appel à projets « Dispositifs d'amarrage pour les clubs de plongée », piloté par la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM). Celui-ci vise à soutenir l'installation de dispositifs d'amarrage écologiques avec pour objectif de réduire l'impact des mouillages traditionnels sur les fonds marins, notamment les herbiers de posidonie et les habitats sensibles, tout en structurant et sécurisant les pratiques de plongée sur les sites fréquentés.

L'UAC finance par ailleurs le suivi scientifique des récifs artificiels du Ricantu par la STARESO. Ces récifs posés en 2017 et complétés en 2022 avaient pour objectifs principaux la restauration de fonctionnalités écologiques dans un secteur à faible structuration naturelle des fonds, l'amélioration de la production biologique et halieutique locale mais également l'évaluation comparative de différentes architectures de récifs artificiels et de leur capacité de colonisation par la faune et la flore marines.

### Réseaux de surveillance et sensibilisation

Réactivité en 2024, le Réseau de Surveillance Posidonie vise une meilleure connaissance de l'état écologique de cet habitat marin prioritaire. Près de 150 k€, financés à 67 % par l'UAC, ont été dédiés aux suivis de la vitalité des herbiers sur des sites clés du littoral insulaire pour la période 2024-2025. L'UAC est également membre fondateur du collectif public-privé Alliance Posidonia qui renforce la visibilité des actions menées pour la préservation des herbiers marins.

En 2025, l'UAC a célébré les 10 ans du réseau Alien de Corse. Créé à la suite du réseau Caulerpes (créé en 2003), il permet de détecter et suivre les EEE marines en collaboration avec la FFESSM et l'UCPP. À cette occasion, l'UAC a organisé une journée dédiée à la fois à la valorisation du travail accompli, au partage d'expériences et à la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes marines.

Comme les années précédentes, l'UAC finance les campagnes de sensibilisation à l'échelle de la façade et à l'échelle régionale avec : le CPIE U Marinu :

- Alien (mobilisation du public et les usagers de la mer pour informer sur ces espèces envahissantes et encourager la signalisation et les bons gestes destinés à limiter leur propagation) ;
- Ecogestes Méditerranée (campagne de sensibilisation des plaisanciers pour les inciter à des changements de pratiques, à la fois en terme de comportements et d'équipement, dans l'objectif de réduire les impacts de leurs usages sur les milieux naturels marins et fluviaux) ;



Le port de Bunifaziu est l'un des 6 ports labellisés "Ports propres" en Corse avec l'accompagnement de l'UAC. Il est également labellisé "Ports propres actifs en biodiversité".

- Inf'Eau Mer (sensibilisation collective menée sur le littoral Corse et PACA à travers des stands ou interventions « serviette à serviette » sur les plages. Elle a pour objectif de sensibiliser les estivants, résidents et usagers des plages aux enjeux du développement durable, de la réduction des déchets et de la protection du milieu marin).

#### Révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du PADDUC

L'UAC mène une politique globale de gestion, de protection et de développement durable des milieux marins et littoraux. Il intervient dans le soutien à la pêche, à l'aquaculture, la préservation de la biodiversité marine, la recherche, la sensibilisation et l'aménagement du littoral.

Depuis 2021 l'UAC a été chargée par la Collectivité de Corse de collecter et d'analyser les éléments de révision liés à la partie maritime (Axe 6 : Schéma de Mise en Valeur de la Mer) du PADDUC élaboré en 2015.

L'objectif de cette révision étant de développer prioritairement des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau dans les zones côtières avec une intégration à l'environnement.

#### Projets européens et coopération transfrontalière

L'UAC est partenaire de 2 projets démarrés en 2024 dans le cadre du second appel à projets du PO MARITTIMO 2021-2027 : 5 comités de pilotage se sont tenus en 2025 pour CLEANPORTI (chef de file Cita d'Aiacciu) qui ambitionne de définir à l'horizon 2035 un modèle de port de plaisance durable. 2 comités de pilotage se sont tenus concernant le projet EPIC qui vise la lutte contre la pollution plastique en milieu marin et réunit 16 partenaires dont le chef de file, l'Agence Régionale Toscane de l'Environnement.

Le 3<sup>e</sup> appel à projets a été ouvert en 2025. L'UAC a participé à la notation des projets reçus. Le projet Jason (Jauges pour la sécurité de la navigation) a été retenu pour 3 thèmes spécifiques : les sources d'énergie alternatives ayant un impact environnemental particulier, les navires autonomes et la cybersécurité maritime et portuaire.

L'UAC a participé à la session de lancement de l'appel à projets *LIFE Europe* du 24 avril 2025.

Par ailleurs, dans la perspective de la nouvelle programmation européenne post 2027, la Culltività di Corsica a mis en place une *Task Force* dédiée à l'accompagnement stratégique et opérationnel des projets structurants pour le territoire. Cette initiative vise à renforcer la coordination des acteurs institutionnels, économiques et sociaux afin d'anticiper les évolutions majeures et de préparer un développement harmonieux et durable de la Corse.

Dans le cadre de ces travaux préparatoires, la mission de l'UAC porte sur l'ensemble de ses compétences avec un focus particulier sur la pêche professionnelle.

La *Task Force* post 2027 constitue un outil clé pour anticiper les transformations à venir et soutenir le développement durable de la Corse. Elle permet ainsi d'allier vision stratégique, coordination territoriale et efficacité opérationnelle, tout en garantissant la prise en compte des besoins des citoyens, des acteurs locaux et du secteur de la pêche, essentiel à l'économie et à l'identité maritime de l'île.

#### Les objectifs de la Task Force

- 1 Analyse prospective : Identifier les enjeux socio économiques, environnementaux et territoriaux à l'horizon post 2027, en lien avec les priorités régionales et nationales.
- 2 Coordination stratégique : Faciliter la concertation entre les services de la Collectivité, les collectivités locales, les entreprises et les acteurs de la société civile.
- 3 Accompagnement opérationnel : Soutenir la mise en œuvre de projets prioritaires, en garantissant cohérence, efficience et impact durable.
- 4 Suivi et évaluation : Définir des indicateurs pertinents pour mesurer l'avancement des actions et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

---

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE L'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

---

L'UAC mène et soutient **les programmes d'éducation au développement durable à destination des jeunes publics**. Par son action, il contribue à former les citoyens aux enjeux de la préservation de l'environnement. L'UAC assure également, en partenariat avec la DREAL de Corse, une veille des acteurs et des initiatives menées sur l'île à travers **l'Observatoire du développement durable de la Corse**.

### Education à l'environnement

L'UAC soutient les principales associations insulaires disposant l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, notamment les 3 CPIE, le Groupe Chiroptère Corse et l'association Mare Vivu.

Il soutient également des projets portés par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) de Corse-du-Sud, le Grand Site de France Conca d'Oru et le Campus Agri Corsica "U Rizzanesi - Sarté".

### Actions pédagogiques

L'UAC a participé à plusieurs manifestations (Vita Marina, Fête de la Science, Foire de la chasse et de la pêche...) et a coorganisé avec la commune de Santa Maria di Lota la manifestation Cap Mer.

En partenariat avec l'école de Lumiu, l'UAC a conduit le projet pédagogique *I Chjassi di a Memoria* visant la réappropriation du patrimoine vernaculaire par les enfants.

L'UAC a également participé à des conférences valorisant les ouvrages produits avec les éditions Albiana, ainsi qu'au développement d'un nouveau programme pédagogique, L'étoile et la Mer, inspiré par la trilogie "*Les enfants de Pandora*".

Un partenariat lie l'UAC et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'Università di Corsica. En 2025, 2 journées de conférence et ateliers ont été organisées à destination des étudiants.



**Le Plan territorial en faveur de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable a été approuvé par l'Assemblea di Corsica le 31 mai 2024. L'UAC en assure le pilotage.**

Le 21 novembre 2025 a été marqué par le premier Comité de pilotage du Plan territorial en faveur de l'EEDD. Ce lancement officiel du plan a réuni l'UAC, la CdC, l'Università di Corsica, le PNRC et l'Union Régionale des CPIE.



L'UAC est également intervenu dans le cadre du Master Orchestra afin d'accompagner les étudiants dans un projet de valorisation du patrimoine.

L'UAC a été représenté dans différents colloques et séminaires relatifs à l'éducation à l'environnement, notamment les Rencontres internationales des classes dehors (Marseille) et les Rencontres nationales des aires éducatives (Paris).

Plusieurs interventions autour de la sensibilisation au risque d'inondation ont eu lieu auprès des scolaires et du grand public.



La manifestation Cap Mer a réuni 90 élèves de Santa Maria di Lota et Figarella autour d'une dizaine d'ateliers sur la préservation du milieu marin.

### Observatoire du développement durable de la Corse

En 2025, une refonte du site internet a été initiée pour la modernisation de son design, de son ergonomie et de la sécurité.

Un projet de plateforme de suivi de l'évolution des paysages de Corse a été lancé pour la mise en valeur du contenu de l'Observatoire photographique du paysage. Cet outil permettra également de faciliter les reconductions futures et d'exploiter les séries existantes.

### Programmes européens

Dans le cadre du programme européen de coopération territoriale Italie-France Maritime, l'UAC est partenaire du projet SUPER\_ECO. Ce projet éducatif a pour objectif de sensibiliser les citoyens, notamment les plus jeunes, à une culture du réemploi.

Le projet a démarré en juin 2025 avec la tenue du 1<sup>er</sup> COPIL en Toscane, réunissant la province de Lucca (chef de file), la ville de Lucense, l'Université de Gênes, le département du Var, l'Union des Communes de l'Alta Gallura et l'UAC. Trois classes insulaires ont commencé un parcours éducatif dans ce cadre.

L'UAC a également participé en 2025 aux Comités de pilotage du projet PROTERINA 4FUTURE démarré en 2024. 8 films pédagogiques sont en cours de réalisation dans les écoles, deux par région partenaire.

## LE PATRIMOINE NATUREL LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE CORSE

L'Office de l'Environnement de la Corse gère le **Conservatoire Botanique National de Corse** depuis 2008. Financé également par le Ministère en charge de l'Ecologie et l'Office Français de la Biodiversité, le CBNC œuvre pour la **connaissance de la flore sauvage et des habitats naturels**, la **protection des espèces rares ou menacés**, ainsi que la **sensibilisation du public** aux enjeux et aux spécificités de la flore insulaire.

### Les actions structurantes

Des suivis à long terme des tendances évolutives de la flore face au contexte de changement climatique et de pressions anthropiques croissantes sont menés, notamment à travers la participation à de nombreux programmes nationaux de surveillance de la biodiversité terrestre tels que PatriNat (suivi des écosystèmes et de leur biodiversité pour répondre aux besoins des politiques publiques), STEMFLORE (évolution de la flore au niveau national, notamment celle des "habitats ouverts"), ADONIS (Flore de Corse et de l'île de la Réunion), Orchamp (habitats sensibles au changement climatique), Flore Sentinelle (biodiversité alpine), SCADOC (milieux littoraux)...

Le CBNC est membre du Réseau national des collections naturalistes (Recolnat). En 2025, l'intégralité de l'herbier Paradis a été saisi dans la base de données du CBNC et l'herbier Conrad, acquis en 2024, a fait l'objet d'un début d'inventaire et de saisie.

Le CBNC a poursuivi la mutualisation de ces actions au niveau national par l'utilisation d'outils de saisie de données partagés tels que Simethis et Catveg ou la participation aux réseaux RESEDA-Flore (conservation) et INV MED (espèces envahissantes). Ses actions de communication bénéficient également de moyens et d'événements communs.

De mi-mai à mi-juin 2025, la Belle saison des CBN a ainsi permis de mettre en avant une exposition sur le monde invisible des graines à la Citadelle de Corti, puis l'UCPP.



**Experts de la flore, de la fonge et de leurs habitats naturels, référents scientifiques et techniques sur leurs territoires, les Conservatoires botaniques nationaux sont agréés par le Ministère en charge de l'écologie.**

Au-delà des instances de l'UAC, le CBNC dispose d'un Comité des financeurs réunissant également, le MTE et l'OFB, et d'un Conseil scientifique. Il bénéficie d'un budget de 1,35 M€ (part UAC de 52 %) et de l'affectation de 18 agents. L'augmentation régulière des demandes d'expertise, notamment pour la CdC, nécessite la mise en place d'un cadre financier adapté pour assurer la pérennité et le développement de la structure.

L'UAC est également représenté au sein des deux instances nationales des CBN, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et le Conseil des CBN, dans lesquelles M. ARMANET assure les fonctions de Vice-président.

### Missions d'intérêt général relatives à la connaissance

Concernant la flore vasculaire, les nouveaux inventaires ont concerné la plaine de Figari et de Portivechju en cohérence avec le programme StemFlore. 704 taxons dont une cinquantaine à caractère patrimonial ont été identifiés. Les inventaires mycologiques par milieux se sont poursuivis, notamment dans les pozzines, pelouses humides d'altitude et boulaies, alors que celui de la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone a été finalisé. Les inventaires bryologiques ont concerné les sapinières, les serpentines et les pozzines, alors que les inventaires lichéniques, encore limités, sont assurés par Danièle et Olivier Gonnet de l'Association française de Lichénologie.

Les travaux cartographiques des habitats, végétations et séries de végétation ont concerné en 2025 principalement des projets spécifiques, financés sous forme de prestations, tels que le PNA Mouflon et les Atlas de la biodiversité communale de Linguizzetta et de Pianotuli à Caldareddu. La modélisation des biotopes et physionomies pour la Corse-du-Sud a également été réalisé dans le cadre du programme Carhab 2.

Le CBNC a également poursuivi son implication dans le programme ECOPHYTO (Effets non intentionnels des intrants) en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la DRAAF. Les données sont saisies sur la plateforme nationale Biovigilance.

### Missions d'intérêt général relatives à la conservation

Dans le cadre de la Stratégie de conservation de la Flore vasculaire, portant sur 504 taxons, les actions menées en 2025 ont concerné la caractérisation de la niche écologique d'un taxon, 24 bilans stationnels (1 finalisé, 1 réactualisé, 22 en cours) et le suivi de 6 stations. La collection de graines permettant la conservation *ex situ* de 354 taxons a été enrichie, notamment par des collectes d'espèces concernées par des PNA ou des études génétiques spécifiques.

La Stratégie territoriale sur les espèces végétales envahissantes est en cours de finalisation. En 2025, le CBNC a apporté un appui techniques à divers gestionnaires et partenaires locaux (CdC, syndicat mixte du GSF de la Pointe de la Parata et des îles Sanguinaires...) pour leurs opérations de lutte. Le CBNC s'est également impliqué le programme SOLITTORAL.

Le CBNC a également participé au suivi de l'influence de la dératisation de l'îlot de Mezu Mare en collaboration avec l'initiative PIM, ainsi qu'au diagnostic écologique de 5 lagunes méditerranéennes par l'UCPP en réalisant un inventaire des macrophytes des sites concernés.

### Missions d'intérêt général relatives à l'expertise

Le CBNC a participé en 2025 aux travaux relatifs à la liste des espèces végétales protégées de Corse et à l'élaboration d'une liste d'espèces exotiques envahissantes adaptée aux enjeux insulaires.

*Armeria pungens* est l'une des espèces identifiées à fort enjeu et bénéficiant de suivis dans la Stratégie de conservation de la Flore vasculaire..

En qualité d'expert référent, le CBNC a été sollicité par l'Etat et plusieurs collectivités locales pour une vingtaine d'avis. Il participe également au CSRPN et à différentes instances régionales (PNA, Natura 2000...). En 2025, il a également contribué à 4 programmes de recherches portant sur la diversité fongique des châtaigneraies (CASTACORSE), l'amélioration des méthodes de suivi des communautés végétales (CEOBS), l'étude de la diversité génétique des plantes (PROWILD, INRAE Rennes) et les stratégies de gestion des zones humides côtières menées par l'UCPP.

### Missions d'intérêt général relatives à la sensibilisation

Concernant la communication scientifique, le CBNC a été mentionné dans 9 publications scientifiques, 15 rapports et 4 posters en 2025. Il a participé au colloque *Mediterranean conservation plant week*, aux Convergences Botaniques, au congrès *Eurogard*, ainsi qu'aux rencontres de GENMEDA et RESEDA.

Le CBNC a participé en tant que formateur à 7 séquences de formation ou d'information destinées aux professionnels et étudiants. Le CBNC anime également différents réseaux d'acteurs, tels que l'Observatoire mycologique de Corse avec les associations mycologiques ou la Commission technique "Arbres remarquables de Corse".

Les référentiels techniques et juridiques de la marque Corsica Grana, garantissant l'origine locale des végétaux utilisés dans les opérations de restauration écologique, ont été révisés en 2025, année de ses 10 ans. 3 nouvelles structures ont rejoint le réseau et le Comité de marque a été renouvelé. Un atelier a réuni gestionnaires d'espaces naturels et acteurs de la conservation.

Dans l'attente de la refonte de son site internet, attendue pour 2027, la communication numérique a reposé sur les réseaux sociaux (9 500 abonnés, 150 publications) et les médias traditionnels.



## LE PATRIMOINE NATUREL LA BIODIVERSITE TERRESTRE

L'UAC assure à travers ses actions et ses partenariats un rôle central dans la **préservation de la biodiversité insulaire**, à l'interface entre la **mise en œuvre des politiques publiques** décentralisées, la **production de connaissance** et la **médiation** entre sciences et citoyens.

L'UAC élabore une stratégie territoriale selon une méthodologie similaire à la Stratégie nationale pour la Biodiversité 2023-2030. A ce titre, il a participé aux différents groupes de travail de Régions de France sur le sujet, ainsi qu'à ceux du Comité National de la Biodiversité.

### La protection de la faune sauvage

#### Les programmes nationaux et territoriaux d'action

L'UAC a participé aux actions des programmes nationaux et régionaux de conservation des grands ongulés (Cerf de Corse, Mouflon de Corse) aux côtés du PNRC et de l'OFB. Des travaux relatifs aux régimes alimentaires sont notamment en cours. L'UAC s'est également impliqué dans les groupes techniques des PNA relatifs aux chiroptères, à la sittelle de Corse, au balbuzard pêcheur, au milan royal, aux pies-grièches, à la tortue d'Hermann, aux amphibiens endémiques, à la cistude et au crapaud vert, ainsi qu'à la truite de Corse.

Concernant les invertébrés, l'UAC décline les PNA actuellement en cours avec 2 plans territoriaux, l'un relatif aux papillons de jour et le second aux libellules. Il participe également activement au Plan national en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation et anime un troisième plan territorial consacré aux pollinisateurs sauvages et à l'abeille mellifère de Corse. Parmi les actions, des guides de bonne pratique ont été réalisés (publication en 2026), ainsi que des suivis standardisés (STERF, STELI, SOGAP) ou des taxons à forts enjeux de conservation tels que la Zygène de Corse, l'Azuré du Serpolet, le Lestes à grands stigmas...

L'inventaire des pollinisateurs de Corse a également été complété avec 131 nouveaux points échantillonnés, participant ainsi notamment à l'enrichissement d'une collection de référence.



Créé en 2000, l'Observatoire-Conservatoire des Invertébrés de Corse (OCIC) mène des actions de suivi des populations et de conservation des invertébrés à fortes valeurs patrimoniales.

L'OCIC est engagé dans plusieurs programmes européens de partage des connaissances, notamment concernant les insectes exotiques envahissants, enjeu majeur du début du XXI<sup>e</sup> siècle.

*Photo haut*

*Les 24 h naturalistes se sont tenues à Lumio les 3 & 4 mai 2025.*

*Photo page de droite bas*

*La Tortue d'Hermann bénéficie d'un Plan national d'action.*

La palynothèque des plantes de Corse a également été enrichie de 7 nouvelles espèces.

### La lutte contre les insectes envahissants

L'année 2025 a marqué la mi-période du projet ALIEM VIGIL (Interreg Maritime 2021-2027) dont l'UAC est chef de file. Celui-ci vise le renforcement du réseau de surveillance des EEE et la formation des acteurs concernés, notamment par une interface numérique spécifique, ainsi que la mise en œuvre de solutions de lutte. 2 copils se sont tenus, ainsi que 2 groupes de travail sur la sensibilisation et recensement des points d'entrée.

Le réseau de lutte contre le frelon asiatique a mobilisé 62 apiculteurs pour 214 pièges déployés sur l'ensemble de l'île, la pratique de piégeage et la remontée de données ayant été encadrée par la rédaction d'un protocole et d'une charte de bonnes pratiques. Deux nouveaux nids de frelon ont été signalés, dont l'un de frelons orientaux dont la présence est inédite en Corse.

L'UAC est également partenaire d'autres actions concernant la surveillance de coléoptères xylophages, les moustiques exotiques, la pyrale du buis ou le charançon noir de l'agave.

Attributaire du lot 2 du marché de l'ARS relatif aux moustiques vecteurs de maladie, l'UAC a suivi 66 points de surveillance du genre *Anopheles*.

### La production des connaissances

L'Atlas des odonates de Corse, nouvel ouvrage de référence, a été mis à jour et sera prochainement publié. Il viendra ainsi enrichir la collection des atlas de l'entomofaune de Corse. Les atlas des macro-hétérocères et des orthoptéroïdes sont en cours de rédaction.

La stratégie d'inventaire de l'entomofaune de Corse a concerné en 2025 le Liamone et le Nebbiu/San Fiorenzu. Un millier de données



© Romain Chave

### Mise en œuvre de la compétence "Espèces exotiques envahissantes"

Suite à la création de l'OFB, la compétence en matière de lutte contre les espèces, animales et végétales, exotiques envahissantes a été transférée au Président du Conseil Exécutif. En 2025, l'Assemblée di Corsica a validé la constitution des groupes de travail chargés d'établir la liste des espèces devant être interdites d'introduction dans le milieu naturel et sur le territoire insulaire.

Un agent a été recruté par l'OEC en septembre 2025 afin de contribuer à ce travail et doter l'île d'une stratégie territoriale de lutte en cohérence avec la stratégie nationale. Elle sera complétée par des plans d'action pour chaque groupe ciblé.

géoréférencées ont été collectées. Par ailleurs, d'autres inventaires ont été réalisés de manière opportuniste sur des territoires non identifiés initialement comme prioritaires.

Les autres programmes de connaissance impliquant l'UAC concernent l'étude génétique des insectes de Corse, en partenariat avec des laboratoires français, l'Université de Salzburg et le MNHN, l'étude de l'ouverture des milieux sur l'entomofaune, l'inventaire du site de compensation de Figarella, ainsi que la mise en place d'un suivi du changement de pratique de faucardage sur le peuplement de libellules des canaux artificiels alimentant la RNC de l'étang de Biguglia.

En 2025, l'association Magellanes a également publié, avec le soutien de l'UAC, le 8<sup>e</sup> tome de la collection consacrée aux coléoptères de l'île et l'Association des Coccinellistes de France a commencé un premier inventaire de cette famille.

### La médiation scientifique

Les données collectées sont intégrées dans la base de données GAIA, propre à l'UAC. En 2025, elle a été enrichie des données du GCC relatives aux territoires de chasse des chiroptères et du CPIE A Rinascita sur les poissons d'eau douce. Un travail est également en cours pour l'élaboration d'une déclinaison régionale du SINP.

Le site dédié à la Faune sauvage insulaire a accueilli 8 700 visiteurs et 69 signalement de faune vertébrée. Celui dédié aux insectes de Corse, mis en ligne en 2024, a poursuivi son développement par l'ajout de nombreux contenus. La communication numérique est complétée par le site du projet ALIEM, la publication des newsletter PTA et ALIEM+, ainsi que l'animation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn).

L'UAC a également participé à de nombreuses manifestations (24H Naturalistes à Lumio, Natura et Scontrì, Fête de la Nature, Foire de la chasse et de la pêche de Ponte Novu, le grand marathon des libellules...), organisé des ateliers techniques et des journées de formation.

Les communications médiatiques ont également été nombreuses, notamment sur les espèces envahissantes.



© Pascal Cocco

### Les autres actions

L'UAC a œuvré en 2025 au partage des conclusions de l'étude sur le droit de la chasse en Corse, finalisée en 2024, ainsi qu'à la rédaction d'un projet de loi pour une expérimentation législative et réglementaire. En parallèle, un état des lieux des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage a été initié afin de définir les modifications nécessaires à une protection efficace.

L'UAC a également été sollicité à titre d'experts par la DREAL de Corse pour la mise à jour des données de plusieurs sites ZNIEFF, pour avis concernant la création de pistes de VTT sur la commune de A Sarra di Scupamena et le Comité de pilotage du massif de Tova.

Par ailleurs, un conventionnement avec la Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, l'association L'Arreta et la mairie de Muratu a permis le déplacement de truites présentes dans une partie du Bevinco s'asséchant en été. Une réserve temporaire de pêche a été mise en place, accompagnée d'un suivi des effectifs relâchés.

Dans le cadre des Plans sanitaires d'élevage apicole de Corse, portés par l'URGDSAC et le GDS Corse, l'UAC a soutenu financièrement la lutte contre le Varroa (60 k€ en 2025 et 283 apiculteurs concernés). Il a également participé aux actions du Comité scientifique et technique Apicole de Corse piloté par l'ODARC et l'AOP Mele di Corsica.

**Le frelon oriental, *Vespa orientalis*, a été observé pour la première fois en Corse à proximité d'Aiacciu.**

### L'Observatoire régional des zones humides de Corse

L'Observatoire régional des zones humides de Corse bénéficie d'un site internet dédié, rattaché à la base de données Gaïa. Une lettre d'information, ORZHC Infos, est également publiée mensuellement.

### Stratégie territoriale pour les zones humides

Conformément aux recommandations du SDAGE 2022-2027, l'UAC est en cours d'élaboration d'une stratégie territoriale pour la préservation et la restauration des zones humides. Celle-ci s'appuiera sur la cartographie de l'Espace Humide de Référence (EHR) et les planifications nationales existantes.

L'actualisation des indicateurs « pressions d'artificialisation » et « pression culturelle » de l'EHR a été réalisée et le plan de gestion stratégique des zones humides de la Castagniccia-Casinca, l'un des 7 secteurs à enjeux défini dans l'EHR, a été initié en 2025 avec un accompagnement technique de l'UAC.

Le diagnostic écologique de 18 zones humides littorales de l'Extrême Sud, réalisé par Biotope et financé par l'UAC, a été finalisé. L'UAC a également participé aux Scontris di l'Aqua et une première réunion sur l'élaboration du SDAGE 2028-2033.

Par ailleurs, l'UAC conduit des programmes de conservation pour les lagunes de Corse, les mares temporaires méditerranéennes et les lacs de montagne.



### **Lagunes méditerranéennes**

L'UAC conduit un programme de conservation pour les lagunes de Corse. Les actions concernent le projet Life Marha, finalisé en décembre 2025 et l'accompagnement de travaux universitaires menés par l'Università di Corsica. L'UAC est également partenaire, au côté de la Tour du Valat et du CEN d'Occitanie, du Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes (PRLM), l'un des Pôles Relais Zones Humides coordonnés par l'OFB. Le PRLM anime notamment le groupe « Connaissances » du Plan national Milieux humides et contribue à ses travaux et coordonne l'organisation de la Journée mondiale des zones humides (JMZH).

Dans ce cadre, il accompagne les services de l'Etat, des collectivités locales et la CdC. Les actions ont notamment concerné plusieurs sites Natura 2000 et la participation à l'organisation d'une rencontre des acteurs de Ramsar France. L'UAC a également contribué à la rédaction du Plan de gestion des poissons migrateurs 2025-2027, validé par le CSRPN en novembre 2025 et coanime avec la DREAL de Corse un plan territorial de lutte contre le crabe bleu.

L'UAC a également participé à divers événements et webconférences, notamment concernant l'invasion des lagunes par le Crabe bleu lors de la 4<sup>e</sup> conférence interrégionale sur le sujet en Occitanie, organisée par le PRLM, et un atelier organisé par le PNUE PAM-CAR/ASP à Rome.

### **Mares temporaires méditerranéennes**

L'UAC mène un programme de conservation des mares temporaires méditerranéennes. Un tiers des 110 mares de l'île sont gérées par l'UAC, le syndicat Elisa ou la CdC. Les actions concernent les suivis hydrologiques et de variables physico-chimiques de 5 mares, le suivi de 2 espèces végétales rares (3 mares), le partage de données dans le cadre d'une thèse de l'Università di Corsica et la gestion d'une mare située sur un terrain privé (Padulellu à Portivechju).

Un effort particulier est apporté à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, une veille étant assurée sur une dizaine de sites et des opérations d'arrachage sur 5 sites.

La gestion du site Natura 2000 des mares de Frasselli a été relancée, un comité de pilotage devant se réunir début 2026 pour organiser l'actualisation du Docob.

Dans le cadre du programme, l'UAC a également participé à la JMZH 2025 et assure la coordination de la Fête des Mares sur l'île.

### **Lacs de montagne**

L'UAC conduit un programme régional pour la conservation des lacs de montagne. Dans ce cadre, des dispositifs de suivis thermiques sont installés depuis 2023 dans les lacs de Melu, Capitellu et Ninu. L'acquisition de nouveaux capteurs destinés à équiper de nouveaux sites, financée par le Fonds vert et prévue en 2025, a été reportée en 2026.

**La CdC et la commune de Zonza ont bénéficié d'un appui pour l'étude des étangs communaux classés au titre de Natura 2000 (financement FEADER) dans le cadre du programme de conservation des lagunes de Corse.**

## LE PATRIMOINE NATUREL LES AIRES PROTÉGÉES

L'UAC gère un grand nombre d'**aires protégées, marines ou terrestres**. Par son action, il contribue ainsi à la **préservation d'un patrimoine naturel fragile** parfois mis à mal par des usages non contrôlés. Il assure également la **coordination des politiques régionales** Natura 2000 et des Réserves Naturelles de Corse.

### La gestion des aires protégées

#### Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio

En 2025, la gestion de la RNBB a mobilisé 25 agents permanents et 14 agents saisonniers.

La mission de police est organisée en deux équipes, l'une dédiée à la gestion du mouillage et la seconde à la lutte contre le braconnage. La surveillance de la plaisance (431 sorties) représente près de 5 000 contrôles. 2 situations infractionnelles ont été relevées. Les corps morts illicites ont été recensés sur l'ensemble de la RNBB, 8 ayant été retirés. En outre, près de 190 sorties en mer pour la surveillance du braconnage ont été réalisées (1 procès-verbal), ainsi que 55 missions nocturnes, notamment pour la tranquillité des oiseaux marins nicheurs. Près de 500 contrôles des activités de pêche de loisir ont eu lieu.

Au-delà de l'entretien des aménagements et du bâti existant (bouées, phare, ponton, bergerie...), la seconde tranche d'aménagement et de restauration de l'île Lavezzi a été réalisée, finalisant un changement conséquent des voies de circulation. Le nettoyage des traces du fécalisme sur l'île est assuré par une prestation externe. Des bouées d'amarrage destinées aux clubs de plongée ont été installées sur 3 nouveaux secteurs.

La fréquentation nautique aux abords de l'île Lavezzi, suivie par pièges photographiques, apparait en baisse par rapport à 2024 (-7,5 %), alors que la fréquentation terrestre, suivie par écomètre, a chuté de plus de 50 % par rapport à la période (2015-2019) avec 113 000 débarquements estimés. La fréquentation globale de l'île s'établit à 170 000 personnes, en baisse de 41 % par rapport à 2021 (289 000 visiteurs).



**Une collaboration étroite avec le Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM), permet désormais de rassembler et de valoriser via une plateforme nationale (LEGICEM) tous les éléments relatifs aux contrôles et à la surveillance effectués par l'UAC en mer.**

Pour la RNBB, l'UAC dispose de 15 agents, de renforts saisonniers et de 6 unités de navigation principalement dédié à la surveillance. Son action représente 1/3 des contrôles en mer en Corse.

*Photo haut page suivante*

*Les travaux de l'île Lavezzi ont pu être finalisés durant l'année 2025.*

Les suivis scientifiques de la faune ichthyologique et sous-marine ont porté sur la réalisation de comptages visuels de poissons sur 5 sites, une veille des espèces invasives (aucun signalement), une amélioration de la connaissance de la répartition de la grande cigale de mer, le suivi des gorgones pourpres (1 site témoin), ainsi que l'évaluation des zones de surpâturage d'oursins et l'évaluation de la densité d'oursins comestibles dans 3 zones de pêche professionnelle. Le suivi de la zone de mouillage de Balistra, initié en 2021, s'est poursuivi. 4 zones ont été définies comme sensiblement impactées par l'ancrage des navires de moins de 24 mètres.

Le suivi de la pêche récréative s'est appuyé sur la collecte des données déclarées dans le cadre de l'arrêté réglementant l'activité (2 650 pêcheurs déclarés en 2025), notamment la mise en place expérimentale de l'application CatchMachine, ainsi que par des enquêtes en mer et auprès d'un panel de pêcheurs définis comme représentatifs. La définition de profils de pêcheurs a été réalisée et le volume global de capture compris entre 25,5 et 39,5 t, un tiers étant lié au tourisme. Les suivis de l'activité de petite pêche côtière concernent l'évaluation de l'effort et la production, mais également les interactions entre filets et cétagés (projet TURATIONET) ou les oiseaux marins, le déplacement des langoustes rouges et les captures accidentelles. Le rapport sur l'expérimentation de la pêche à la nasse dans le cantonnement de Bunifaziu a été finalisé.

Le suivi de la température des eaux de la RNBB a été réalisé. L'analyse des données de l'année 2024 a montré l'augmentation des phénomènes thermiques extrêmes, particulièrement dans les strates superficielles.

La surveillance des plages en période de ponte de tortues marines a permis d'observer une éclosion d'un nid de tortue caouanne, placée immédiatement sous la surveillance conjointe de l'UAC, des associations Cari et Emergence, du MNHN et de la commune de Bunifaziu. Une tortue échouée a fait l'objet de mesures biométriques.



En 2025, un travail d'harmonisation des données relatives à la frange littorale de la RNBB a été réalisé. Depuis novembre 2025, un suivi par drone de la répartition des banquettes de posidonie sur 4 plages a été mis en place.

Les suivis annuels des oiseaux marins nicheurs ont concerné 5 espèces. Une prospection a été menée par M. Delaugerre afin d'identifier les points d'eau douce potentiels dans les lagunes de la RNBB et l'occupation de la grotte de Sdragonata par une colonie de Minioptères de Schreibers a été observée après plusieurs années d'absence.

Les stations micro-insulaires de Silène velouté ont fait l'objet d'un suivi. Sur l'île Lavezzu, une délimitation sur photographies aériennes des zones envahies par les griffes de sorcière a été réalisée afin de préparer les futures interventions. 4 zones ont été traitées en 2025.

Les résultats de l'ensemble de ces actions ont pu être présentés au cours de divers événements (Smart Island 2025, MedPan), dont les journées d'échange RESOM organisées à Bunifaziu.

Une formation au comptage des jeunes mérours bruns a été dispensée aux étudiants du Master GILVHA de l'UCPP et des sorties pédagogiques ont été organisées sur l'île Lavezzu. L'UAC a également répondu aux nombreuses sollicitations médiatiques et dispose d'une page Facebook pour la promotion de la gestion de la réserve naturelle.

L'UAC est chef de file du projet UNIT-MAB (Interreg Italie France Maritime 2021-2027) pour une mise en valeur environnementale du territoire s'étendant de l'Asinara aux Bouches de Bonifacio par la création d'une réserve "Man and Biosphere" de l'UNESCO. Le séminaire de lancement du projet s'est tenu à Bunifaziu.

**A la suite du lancement du séminaire de lancement du projet UNIT-MAB, un navire ambassadeur a relié symboliquement Bunifaziu et l'île de l'Asinara, au nord-ouest de la Sardaigne.**

Le site de Campu Rumanilu, propriété du Cdl gérée par l'OEC, a accueilli plus de 260 000 visiteurs en 2025. Plusieurs milliers d'entre eux ont pu être informés dans l'enceinte de l'ancien abattoir.

#### Gestion du domaine du Conservatoire du littoral du Suttanaccia

La gestion du domaine du Conservatoire du littoral (Cdl) a mobilisé 6 ETP, dont 1 CDD, et une saisonnière.

L'UAC a suivi les travaux de restauration de la piste sud de A Testa (Figari) engagés par le Cdl. Il assure le suivi des conventions d'usage, qui ont permis l'encaissement de 33 k€, et des autorisations.

La surveillance des sites a été assurée, notamment en période estivale avec une vigilance particulière sur l'emploi du feu et le camping sauvage.

Le suivi de la fréquentation de 5 sites a montré une augmentation de la fréquentation sur l'ensemble des sites, sensiblement équivalente à la tendance régionale. Le site de A Testa a retrouvé une fréquentation comparable aux années 2019 et 2021 à la suite de la restauration des pistes. Ce suivi est complété par une évaluation de la fréquentation sur les lieux de stationnement aux abords de 5 autres sites.

Les missions d'entretien des sites, des milieux et des sentiers ont été réalisées, ainsi qu'une opération de lutte contre *Xylella fastidiosa* et l'arrachage d'Herbes de la pampa.

Les travaux d'aménagement ont concerné l'ensemble des sites, avec un effort particulier à Campu Rumanilu, A Testa, Testarella-Campu Mezzanu et Stagnolu.

Les suivis scientifiques ont concerné le suivi de l'évolution de populations de *Limonium bonifaciense* sur le secteur de Fenu après arrachage de griffes de sorcière, opération prévue dans le cadre du PNA sur les 5 statives de Corse, ainsi que le suivi du grau et de la présence du crabe bleu dans la lagune de Santa Ghjulia. Concernant ce dernier, l'année 2025 a été marquée par un fort épisode d'invasion ayant permis de tester l'efficacité de mesures de lutte. L'UAC a également mené le suivi POPAmphibien sur le site de Santa Ghjulia et accompagné le CEN de Corse sur le site de Palumbaghja.

L'ancien abattoir a pu être ouvert en juillet et août et des enquêtes ont été menées auprès des usagers des sites. 4 manifestations ont été organisées à l'occasion des 50 ans du Conservatoire du littoral. Leur promotion a associé les offices de tourisme de Bunifaziu et de Portivechju, ainsi que la commune de Figari. La promotion de l'activité de gestion est assurée par une page Facebook et un compte Instagram. Un film de présentation des opérations de lutte contre le crabe bleu a également été réalisé pour une projection lors de la 4<sup>e</sup> conférence interrégionale sur l'espèce.



#### Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone

La gestion de la RNTP mobilise 1 ETP réparti entre 3 agents. Elle bénéficie d'un subventionnement au titre du Fonds vert pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion.

L'analyse climatique de la réserve naturelle selon la méthode NaturAdapt a été présentée au comité consultatif. La démarche sera finalisée en 2026 et intégrée au plan de gestion en cours de rédaction.

La surveillance a été assurée par 46 visites sur site. Une coupe manuelle de végétaux a été constatée en bordure de la piste forestière.

Les suivis météorologiques, hydrologiques et des paramètres physiques des mares ont été menés, l'année 2025 ayant été caractérisée par un fort déficit de précipitations, un cycle d'inondation des mares extrêmement court et un niveau piézométrique plus bas que la normale. Une nouvelle collaboration avec l'UCPP a été initiée pour la mise en place d'une station isotopique de référence pour l'Extrême Sud.

Pour la seconde année, l'UAC a reconduit et étendu le protocole de suivi de l'habitat Mares temporaires élaboré dans le cadre du réseau RESEDA-Flore. Le travail collaboratif pour l'évaluation des mares temporaires méditerranéennes, porté par la Tour du Valat, a été finalisé. Une veille des EEE a été réalisée et les opérations d'arrachage de l'inule visqueuse sur 3 mares poursuivies. Le cerclage des individus d'acacias a été étendu et un suivi des arbres cerclés précédemment a été réalisé.

L'UAC a intégré le programme national de suivi des amphibiens POPAmphibien. Les données sont saisies dans GeoNature.



Le suivi POPAmphibien a été mis en place dans la Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone. 10 lieux d'observation ont été suivis avec 3 passages, dont l'un nocturne.

Des campagnes de pêche électrique ont été menées sur la Restonica, le Bravinu et le Riviseccu en collaboration avec la Fédération de la Corse pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques. Un bon recrutement de jeunes individus a été observé. 6 placettes de suivi de la flore de montagne ont été installés sur le secteur du Timozzu de mai à octobre, en collaboration avec le CBNC et le laboratoire LECA.

La communication sur la RNMMR est portée par une page Facebook dédiée, avec 18 publications en 2025. La Réserve Naturelle a été représentée au Congrès des Réserves Naturelles de France.

#### Réserve Naturelle des îles du Cap Corse

L'équipe a mobilisé 2,3 ETP, ainsi qu'un alternant et un saisonnier.

Le diagnostic du plan de gestion a été validé en Comité consultatif. Dans la continuité, la partie sur les enjeux, objectifs et opérations, ainsi que les fiches actions, seront finalisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 à l'aide du logiciel PERTUSATU.

L'UAC a intégré en 2025 le projet MIRAMAR (Interreg Euro Med) afin de concevoir et promouvoir des mesures de prévention et d'atténuation pour contribuer au maintien de la biodiversité et à la préservation des écosystèmes naturels des aires marines protégées pélagiques et côtières de Méditerranée.

L'UAC est associé aux travaux de rénovation du phare de la Giraglia menés par les Phares et Balises.

L'inventaire des coléoptères s'est enrichi de 15 nouvelles espèces et une collection de référence réalisée par Eric Jiroux a été mise à disposition de l'UAC. L'inventaire mycologique engagé depuis 2020 par le CBNC et l'Observatoire mycologique de Corse a été finalisé avec 148 taxons dénombrés, dont 17 nouveaux pour la Corse et 2 pour la France.

Deux sorties ont été organisées avec les adhérents de la Société Mycologique et Botanique d'Aiacciu, 4 nouvelles espèces de flore vasculaire, dont 1 protégée ont ainsi été inventoriées. Une visite grand public a également été proposée dans le cadre de l'événement A Viranata organisé par l'Office de tourisme de Bunifaziu. La réserve naturelle a également été représentée lors de séminaires et webinaires, régionaux et nationaux, dont le congrès des Réserves Naturelles de France.

#### Réserve Naturelle du Massif du Monte Ritundu

La gestion de la RNMMR a bénéficié de 5 ETP permanents, renforcés par 3 agents saisonniers et 1 alternant. Le dispositif de surveillance n'a permis que 24 jours de présence en période estivale (58 en 2024). Les activités illégales (bivouac, emploi du feu, baignade) se sont développées, mais aucune infraction n'a pu être relevée.

Les suivis de la fréquentation ont montré une augmentation de 21 % à Melu et 33 % du nombre de visiteurs sur le secteur de l'Oriente, avec respectivement près de 13 400 et 1 200 personnes.

La campagne 2025 de suivi par pièges photographiques du cerf de Corse a confirmé sa présence dans le vallon du Bravinu avec 4 individus mâles observés en période hivernale. Ce suivi a été complété par des écoutes nocturnes en période de brame, sans succès.

Les agents de la RNMMR participent au programme de conservation des lacs de montagne avec notamment un suivi des températures des lacs de Melu et Capitellu.





© Tony Viacara

La surveillance en mer a représenté plus de 260 sorties et 711 contrôles, avec 4 procès-verbaux et 287 rappels à la réglementation, ainsi que 60 opérations de dénombrement de la fréquentation nautique. Seule la zone des îles Fiochjarole a été balisée, après obtention d'une AOT, en 2025.

Les suivis ornithologiques ont concerné 7 espèces, dont le goéland d'Audouin sur l'îlot de Capense et le Balbuzard pêcheur. Un suivi herpétologique, mené par Michel Delaugerre, a concerné l'expansion de la Tarentule de Mauritanie sur l'île de la Giraglia.

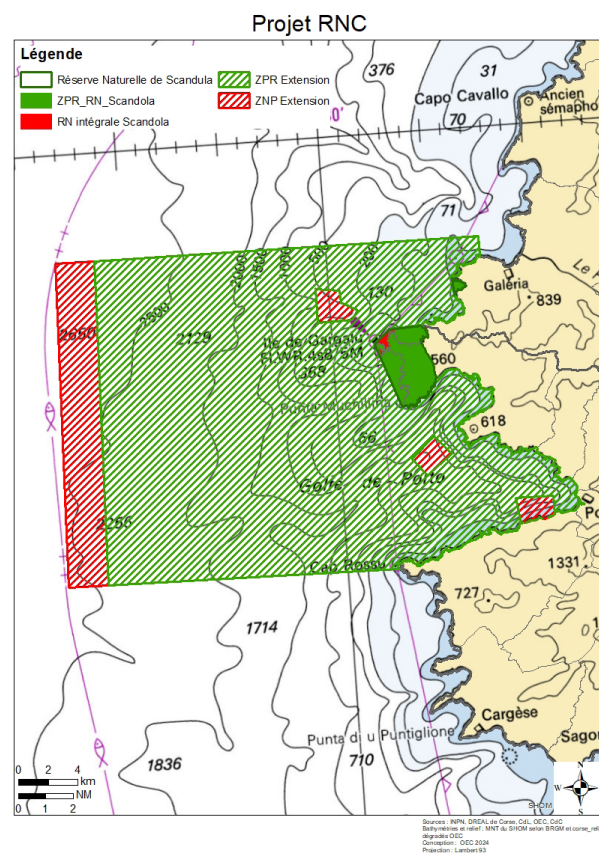
#### Site UNESCO « Golfe de Porto – Calanche de Piana, golfe de Girolata, Réserve de Scandola »

La gestion du site Unesco est assurée par 3 agents, dont l'un a pu bénéficier d'une formation préalable au commissionnement. Le plan de gestion a été finalisé en 2025 avec un recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il devrait être évalué par l'IUCN en 2026, puis validé par la Préfecture et la CdC avant transmission au comité du patrimoine mondial de l'Unesco.

Les suivis de la reproduction des Puffins de Scopoli et du Balbuzard pêcheur ont été assurés. Pour ce dernier, tous les nids occupés ont bénéficié d'un arrêté préfectoral assurant leur tranquillité et 12 jeunes à l'envol ont été observés.

Par ailleurs, la réunion inaugurale du Copil du projet de création de la Réserve Naturelle de Corse du golfe de Porto-Scandola s'est tenue le 4 avril. Celui-ci a validé le périmètre du projet, la superficie de la zone de protection envisagée atteignant plus de 62 700 ha dont 13 700 ha de zones intégrales (RN de Scandola comprise), et a acté sa construction en concertation avec l'ensemble des acteurs. Les groupes de travail « Activités récréatives et usages nautiques », « Encadrement des bateliers et gestion des flux » et « gestion de la pêche professionnelle » se sont réunis à deux reprises pour élaborer les premières pistes de réflexion sur les mesures réglementaires.

La surveillance en mer de la Réserve Naturelle des Îles du Cap Corse nécessite deux équipes en période estivale. Plus de 700 contrôles ont été réalisés.



Un effort de concertation conséquent a permis de valider en 2025 le périmètre du projet de création de la future RNC du Golfe de Porto-Scandola.

## Natura 2000 en Mer

L'UAC assure l'animation des 4 sites du secteur Calvi-Carghjese et de celui du Grand herbier de la côte orientale, ainsi que l'élaboration du document d'objectifs de 7 sites de l'Extrême Sud. Concernant ce dernier, le travail engagé en 2025 a porté sur la caractérisation des habitats marins de Portivechju à Senetosa. Plusieurs réunions ont eu lieu également avec les services de l'Etat (DMLC, DDT, DRAAF...) pour le suivi du dossier.

Le projet CAREMaërl, porté par l'OFB dans le cadre du Life Marha, a permis la cartographie de 12 stations (5 750 ha) de biocénoses associées aux rhodolites sur l'ensemble des sites Natura 2000 dont l'UAC est animateur. Concernant le site du Grand herbier de la côte orientale, un travail a été engagé pour la préservation des récifs d'hermelles s'étendant sur près de 1 000 ha de Aleria à Vintisari. La concertation est engagée en vue d'une protection par arrêté préfectoral courant 2026.

Par ailleurs, 15 sites ont été retenus dans le cadre du projet IP3 mED, également porté par l'OFB, permettant d'évaluer l'impact de la petite plaisance sur les herbiers de posidonie.

L'UAC est intervenu dans le cadre de la formation des futurs Brevet d'Etat « Motonautisme et disciplines associées » et une voie d'escalade à proximité d'un nid de balbuzard pêcheur a été démontée en collaboration avec la Ligue Corse d'Escalade.

En qualité d'animateur ou opérateur de l'ensemble de ces sites Natura 2000, l'UAC a initié en 2025 la réalisation de 12 diagnostics selon la méthodologie ARP (Analyse Risque Pêche). Il soutient également techniquement la commune de Portivechju pour la rédaction des ARP pour les sites "Baie de Stagnolu, golfe di Sognu, golfe de Porto-Vecchio" et "Embouchure du Stabiacciu, DPM et îlot de Ziglione".

## Compensation de la destruction d'herbiers de posidonie

L'UAC et la société TERNA se sont engagés dans une convention d'objectifs et financière permettant la compensation de la destruction de 0,2 ha d'herbiers de posidonie pour la mise en place de câbles sous-marins renforçant la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACOI 3).

Le programme s'étend de 2026 à 2029 pour un montant global de 0,76 M€. Il permettra le recrutement de 2 techniciens scientifiques, l'acquisition d'une unité de navigation et la mise en place d'actions de restauration écologique en faveur de la préservation des herbiers.

## Partenariat DCF avec la DGAMPA (FEAMPA)

Responsable de la campagne halieutique CF-DCF (*Corsican Fisheries DCF*) financée par le FEAMPA, l'UAC a réalisé 91 embarquements autour de la Corse (410 opérations échantillonnées) et collecte les données relatives aux espèces vulnérables.

Par ailleurs, 21 embarquements ont été réalisés en supplément des 45 réalisés dans le cadre de la campagne CF-DCF, ainsi que 54 enquêtes de pêcheurs professionnels par le CRPMEM (commande UAC). Par ailleurs, une concertation a été engagée dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic ARP pour les lagunes de Chjurvinu, d'Urbinu et de Palu.

## Les réseaux de protection de la nature

### Le réseau des Réserves Naturelles de Corse

En 2025, aucune journée d'échange n'a été organisée, les efforts se concentrant sur l'organisation du congrès de l'association Réserves Naturelles de France en Corse en 2026.

Les instances de l'ensemble des RNC ont été réunies comme prévu réglementairement, à l'exception des conseils scientifiques des RN des Bouches de Bonifacio, de Scàndula et de l'Etang de Biguglia.

### Le réseau des sites Natura 2000 terrestres

Une équipe dédiée de 4 agents a été constituée en 2024 et 2025 pour mettre en œuvre la politique Natura 2000 terrestre en Corse.

L'année 2025 a permis la récupération de l'ensemble des documents disponibles auprès des services de l'Etat, l'organisation de rencontres avec les élus du territoire, 17 portages de site ayant été transféré aux élus concernés, un travail partenarial avec l'ODARC pour la publication des Appels à projets FEADER et le lancement d'un marché public relatif à l'animation des sites Natura 2000. Ce dernier a permis d'attribuer l'animation de 16 sites à 5 prestataires pour un montant de 312 k€, financés à 80 % par le FEADER.

L'UAC a également accompagné l'édition de 23 arrêtés du Président du Conseil Exécutif et 1 délibération de l'Assemblea di Corsica relatifs à la politique Natura 2000 (membres du COPIL, validation DOCOB, extension des sites abritant le gypaète barbu...).

Par ailleurs, l'UAC a soutenu financièrement à hauteur de 117 k€ (budget total de 194 k€), la mise en place de 2,6 km de ganivelles pour protéger les milieux dunaires des plages de Pinarellu et Villata (commune de Zonza).

25

**UFFIZIU DI L'AMBIENTE  
DI A CORSICA**

14 avenue Jean Nicoli  
20250 CORTI

***E-mail***

[contact@oec.fr](mailto:contact@oec.fr)

***Téléphone***

04 95 45 04 00

***Site web***

[www.oec.corsica](http://www.oec.corsica)

